

# Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes



Arrêté N°2022/05-11

Millonfosse, le 13 mai 2022

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, D953 – route d'Hasnon par l'entreprise BOUYGUES -TPRE. Création d'infrastructure télécoms à partir du 23 mai 2022 (60 jours)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

## ARRETE

*Article 1<sup>er</sup>* : La circulation route d'Hasnon – D953 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 23 mai 2022.

*Article 2* : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 23 mai 2022.

*Article 3* : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

*Article 4* : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

## MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site Internet : millonfosse.fr